



Prestation d'assurance pour la garantie flotte des véhicules et risques annexes de Grand Chambéry

Avenant n°1 au marché n°F20046

Mai 2023

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex,

Représentée par Monsieur Jean-Marc LEOUTRE, vice-président chargé des finances et des moyens des services

d'une part,

ET

La SMACL (141 avenue Salvador Allende – 79000 NIORT), titulaire du marché n° F20046 relatif à la prestation la prestation d'assurance pour la garantie flotte des véhicules et risques annexes de Grand Chambéry, représentée par M. Laurent CHAUVET, responsable pôle personnes morales de droit public souscription,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL

Le présent marché concerne la réalisation d'une prestation d'assurance pour la garantie flotte des véhicules et risques annexes de Grand Chambéry.

Le marché a débuté le 1^{er} janvier 2021 et est prévu pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 – OBJET ET MONTANT DE L'AVENANT

La sinistralité de Grand Chambéry s'est fortement dégradée depuis le début du contrat.

En effet, 66 sinistres ont été déclarés entre le début du contrat et mars 2023 dont 2 sinistres responsables à coût important en 2022 (2 sinistres de la circulation responsables avec pour l'un un montant de prise en charge par l'assureur à hauteur de 58 000 € pour l'autre une provision de dommages qui s'élève à 269 000 € pour l'assureur, la réclamation définitive de la partie adverse n'ayant pas encore été transmise).

Cette forte sinistralité déséquilibre le contrat avec un rapport sinistres/primes entre le 01/01/2021 et le 28/02/2023 qui s'élève à 2.73 en faveur de Grand Chambéry. Sur cette période, pour 163 238 € HT de primes encaissées, l'assureur a supporté une charge de 445 445 €.

Afin de rééquilibrer le contrat jusqu'à sa fin, l'assureur a fait parvenir à Grand Chambéry une proposition d'augmentation des cotisations.

Le montant estimatif de l'avenant s'élève à 230 563 € TTC, soit une augmentation de 46,11 % du montant initial du marché. Cette augmentation est estimée sur une taille de flotte similaire à la dernière année complète connue, soit 2022.

La présente modification du marché répond aux conditions des articles R 2194-5, R 2194-3 et R 2194-4 du code de la commande publique

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant indicatif du marché initial	499 998 € TTC
Montant de l'avenant n°1	<u>+ 230 563 € TTC</u>
Nouveau montant du marché	730 561 € TTC
Pourcentage d'augmentation	+ 46,11 %

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Chambéry le

Pour la société SMACL

Pour Grand Chambéry
Le Vice-Président chargé des finances et des moyens des services,
Jean-Marc LEOUTRE